

RETURN BIDS TO:

ENVOYER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada 1300 - 635 8 Ave SW Calgary (Alberta) T2P3M3 Télécopieur : 403-292-4475

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada Bureau 1300 635 – 8 Ave SW Calgary (Alberta) T2P 3M3

Title-Sujet Pose de revêtement et concassage sur la route 93N Parc national Jasper			
Solicitation No No. de l'invitation 5P420-15-5099/A Date: 9 juin 2015			
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG PW-15-00686940 Client Ref. No. – No. de réf du clien n/a		Client Ref. No. – No. de réf du client. n/a	
Solicitation Closes:			
at – à 14 h	on – le 23 juin 2015	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR	
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: □ Destination: ☑ Other-Autre: □			
Address Inqu	iries to: - Adresser toute de	emand	le de renseignements à :
Nathaniel P	ahl		
Telephone No No de téléphone Fax No No de FAX:		Fax No. – No de FAX:	
(403) 292-4	(403) 292-4572 (403) 292-4475		
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:			
See Herein – Voir ici			

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on be Nom de la personne autorisée a signer au	chalf of the Vendor/Firm u nom du fournisseur/ de l'entrepreneur
Titale - Titre	
Telephone No N° de telephone:	
Facsimile No N° de télécopieur:	
Signature	Date



Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier

Pose de revêtement et concassage sur la route 93N – Parc national Jasper

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE DE SOUMISSION

Le montant de la garantie de soumission requise est de 10 % du montant de la soumission (2 000 000 \$ au maximum).

Voir IG08 de R2710T – Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE CONTRACTUELLE

Le montant de la caution qui est nécessaire au lieu d'un cautionnement d'exécution est de 20% du montant du contrat.

Voir CG9.2 de R2890D – Types et montants de la garantie contractuelle.

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (P. EX. R2710T) SONT PUBLIÉES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC :

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

CONDITIONS D'ASSURANCE

L'attestation d'assurance et les directives connexes ont été modifiées; voir l'Annexe D (il n'est PAS nécessaire de fournir l'attestation d'assurance avant la fin de la période de l'appel d'offres).

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier

Pose de revêtement et concassage sur la route 93N – Parc national Jasper

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Dispositions relatives à l'intégrité – Documentation connexe
------	--

IP02 Documents de soumission

IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres

IP04 Visite des lieux

IP05 Révision des soumissionsIP06 Résultats de l'appel d'offres

IP07 Fonds insuffisants

IP08 Période de validité des soumissions

IP09 Documents de construction

IP10 Sites Web

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2015-02-25)

Les instructions générales suivantes sont incluses par renvoi et publiées sur le site Web suivant :

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission

IG02 La soumission

IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire

IG04 Taxes applicables
IG05 Frais d'immobilisation

IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant

IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs

IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission

IG09 Livraison des soumissions IG10 Révision des soumissions

IG11 Rejet d'une soumissionIG12 Coûts relatifs aux soumissions

IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement (modifié)

IG14 Respect des lois applicables

IG15 Approbation des matériaux de remplacement

IG16 Évaluation du rendement

IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 Exigences relatives à la sécurité

CS02 Modifications aux documents du contrat

CS03 Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification du projet

SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire

SA03 Offre

SA04 Période de validité des soumissions

SA05 Acceptation et contrat SA06 Durée des travaux SA07 Garantie de soumission

SA08 Signature

Annexe A Formulaire d'établissement des prix

Annexe B Liste des administrateurs Annexe C Formulaire d'attestation

Annexe D Formulaire d'attestation d'assurance

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier Pose de revêtement et concassage sur la route 93N – Parc national Jasper

SPECIAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS (SI)

IP01 CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS – DOCUMENTATION CONNEXE

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2015-02-25) La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission :
 - a) Appel d'offres Page 1;
 - b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c) Instructions générales Services de construction Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2015-02-25);
 - d) Clauses et conditions identifiées aux « Documents du contrat »;
 - e) Dessins et devis;
 - f) Formulaire de soumission et d'acceptation et toute annexe s'y rattachant; et
 - g) Toute modification publiée avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

La section « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégrée par renvoi et reproduite dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC :

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce, le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T « Instructions générales Services de construction Exigences relatives à la garantie de soumission », toutes les autres demandes de renseignements doivent être reçues au moins 5 jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier Pose de revêtement et concassage sur la route 93N – Parc national Jasper

IP04 VISITE DES LIEUX

Il n'y a aucune visite des lieux prévue pour le présent besoin.

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T « Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 403-292-4475.

IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2) Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant avec le bureau compétent par courriel à nathaniel.pahl@pc.gc.ca

IS07 FINANCEMENT INSUFFISANT

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
- a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
- b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes soustraitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sousalinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sousalinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

 Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions comme il est précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier Pose de revêtement et concassage sur la route 93N – Parc national Jasper

réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.

- Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à ce dernier d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP10 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl

Achats et ventes

https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue

Sanctions économiques canadiennes

http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (Formulaire PWGSC-TPSGC 504): http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (Formulaire PWGSC-TPSGC 505): http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (Formulaire PWGSC-TPSGC 506) : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/506.pdf

Guide des CCUA

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes travail/contrats/echelle/index.shtml

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier

Pose de revêtement et concassage sur la route 93N - Parc national Jasper

TPSGC, Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html

Formulaires d'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils – Attribution des marchés immobiliers

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier Pose de revêtement et concassage sur la route 93N – Parc national Jasper

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à ce contrat.

CS02 MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS DU CONTRAT

Le terme « ingénieur » est remplacé par le terme « représentant ministériel » aux plans et devis.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1. Polices d'assurance
- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2. Période d'assurance
- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises, et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3. Preuve d'assurance
- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fourni.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4. Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5. Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier Pose de revêtement et concassage sur la route 93N – Parc national Jasper

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat :
 - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - Formulaire de soumission et d'acceptation et toute annexe s'y rattachant remplis en bonne et due forme;
 - c) Dessins et devis :
 - d) Conditions générales et clauses :

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2015-04-01)
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2015-02-25);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2015-02-25);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2015-04-01);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts	s admissibles pour les modifications de contrat sous		
CG6.	4.1 Conditions supplémentaires;	R2950D	(2015-02-25);

- e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat
- 3) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier Pose de revêtement et concassage sur la route 93N – Parc national Jasper

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

- 1) Description des travaux : Pose de revêtement et concassage sur la route 93N Parc national Jasper
- 2) N° de l'invitation à soumissionner : 5P420-15-5099/A

Nom :		M COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUN		_
Adress	se : _			
Téléph	one	: Télécopieur :	NEA :	_
SA03	OF	FRE		
1)	les		ine du chef du Canada d'exécuter et d'acheve conformément aux documents de soumission	
		(exprimée en chiffres seulement)	\$ (TPS/TVH en sus), qui comprend	
	a)	le montant forfaitaire des'applique une entente de prix forfaitaires (\$ pour la partie des travaux auxquels (montant reporté de l'Annexe 2 – Tableau des pri	X
		forfaitaires); et		
	b)	le montant estimatif total de	\$ pour la partie des travaux auxquels ontant reporté de l'Annexe 1 – Tableau des prix	

- 2) Toute erreur dans le calcul du prix unitaire ou du montant estimatif total au Tableau des prix unitaires sera corrigée par le Canada en vue d'obtenir le montant estimatif total.
- 3) Toute erreur dans l'addition des montants des sous-alinéas 1)(a) et 1)(b) de la SA03 sera corrigée par le Canada en vue d'obtenir le montant de soumission total.

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P420-15-5099/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier Pose de revêtement et concassage sur la route 93N – Parc national Jasper

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et terminer les travaux au plus tard le 03 octobre 2015.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à son offre une garantie de soumission, conformément à IG08 – Exigences relatives à la garantie de soumission de R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 S	SIGNATURE	
	itre de la personne autorisée à signer au no es d'imprimerie)	om du soumissionnaire (en lettres moulées ou en
Signature	e	 Date

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier

Pose de revêtement et concassage sur la route 93N - Parc national Jasper

ANNEXE A FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

- 1) Les prix par unité régiront l'établissement du montant total calculé. Toute erreur de calcul dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter toute soumission si l'un ou plusieurs des prix soumis ne reflètent pas raisonnablement le coût de l'exécution de la partie des travaux auxquels ce prix s'applique.

Remarque: Les soumissionnaires doivent se rappeler que c'est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis. Le prix des travaux qui ne figurent pas dans le tableau des prix unitaires, notamment l'installation et la désinstallation, etc., sera inscrit dans le tableau des prix forfaitaires et reporté au montant de soumission total.

TABLEAU DES PRIX FORFAITAIRES

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
1	01 25 20	Mobilisation et démobilisation	Montant forfaitaire	\$
2	01 35 31	Gestion de la circulation	Montant forfaitaire	\$
3	01 21 00	Coûts principaux	Montant forfaitaire	250 000.00 \$
4	33 18 01	Prefabricated Bridge Components	Montant forfaitaire	\$
MONTANT FORFAITAIRE TOTAL Reporter le montant à l'alinéa 1)a) de BA03			\$	

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier Pose de revêtement et concassage sur la route 93N – Parc national Jasper

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

- 1) Le tableau des prix forfaitaires désigne les travaux qui font l'objet d'une entente à un prix forfaitaire. Le tableau des prix unitaires désigne les travaux qui font l'objet d'une entente à prix unitaire.
 - (a) Le prix unitaire ainsi que le prix estimatif total doivent être inscrits pour chaque article énuméré.
 - (b) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels qu'ils sont décrits à la section de référence du devis.

Num. d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
1	02 41 13.14	Enlèvement du revêtement bitumineux par fraisage	m2	1 000	\$	\$
2	32 12 16	Revêtement en béton bitumineux – EPS a) Liant bitumineux de catégorie 16 et type H1, mélange 150-200 A i) 93N – Kilomètre 200 au kilomètre 220 b) Ralentisseurs sonores meulés – kilomètre 200 au kilomètre 228 i) Accotement ii) Ligne médiane	tonnes km km	52 600 56 21	\$\$\$	\$ \$
3	32 17 23	Marquage de chaussée a) Traçage des lignes b) Traçage des lignes des points de convergence/divergence (gore) / hachures	m m2	70 000 100	\$ \$	\$ \$
		Reporter le m	TOTAL DES nontant à l'ali	_		\$

	\$
PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION (Taxes applicables en sus)	·

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler qu'il leur incombe d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis.

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier Pose de revêtement et concassage sur la route 93N – Parc national Jasper

ANNEXE B LISTE DES ADMINISTRATEURS

LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUTES LES PERSONNES QUI SONT ACTUELLEMENT DES ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS

1.			
2			
<u> </u>			
3.			
4.			
<u>5.</u>			
<u>6</u> .			
<u>7.</u>			
8.			
9.			
<u>10.</u>			
<u>11.</u>			
12.			
40			

14 de 18

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

File Name - Nom du dossier

Pose de revêtement et concassage sur la route 93N - Parc national Jasper

ANNEXE C FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION – Formulaire d'attestation

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		
Lieux des travaux		
Description générale des travaux à exécuter		

Buyer - l'acheteur Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5P420-15-5099

Date _____

File Name - Nom du dossier

Pose de revêtement et concassage sur la route 93N – Parc national Jasper

Signature_____

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la Santé et sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de sécurité exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de sécurités exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.
co	soussigné, (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je mprends et que je respecterai, ainsi que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, les igences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.



ANNEXE D - ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 of 2

					COUNTIOL	rage 1 01 2
Description et lieu des travaux					N° du contrat	
					N° du projet	
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue) Vil	lle Provi	ince Code	postal		
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue) Vil	lle Provi	ince Code	nostal		
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (Hulliero, rue)	ile Flovi	ince Code	postai		
Assuré additionnel						
Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada.						
ou majosto la riome da oner da canada re		giodani podi io compto	uo i rigorioo i aroo cana			
Type d'assurance	Nom de l'assureur	Date d'entrée en	Date d'expiration	Limites de la secución de la secució		
	et numéro de la police	vigueur J / M / A	J/M ['] /A	Limites de la responsabilité		
				Par sinistre	Global général annuel	Global – Risque après travaux
X Responsabilité civile commerciale						;
Responsabilité civile					\$	\$
complémentaire/excédentaire					\$	\$
					Ψ	•
Assurance des chantiers/risques d'installation						\$
Responsabilité en matière de					\$	Global
pollution				☐ Par incident☐ Par sinistre		\$
Responsabilité maritime						\$
Responsabilite maritime						
Responsabilité aérienne				☐ Par incident	\$	Global
				☐ Par sinistre		
						\$
Ajouter tout autre type d'assurance requis						\$
roquio						
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur et comprennent les garanties et dispositions						
	d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou			,		g
Nom de la personne autorisée à signer pour le compte de l'assureur (représentant, agent, courtier) Numéro de téléphone						
Signature				Date J / M / A		
1						

Public Works and Government Services Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 2 of 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le type d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile commerciale

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une protection pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assuiettis

- (a) dynamitage;
- b) battage de pieux et travaux de caisson;
- c) reprise en sous-œuvre;
- d) enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant une structure ou un terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter les limites inférieures suivantes :

- a) un « plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$:
- un « plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite:
- un « plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité civile complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers/risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, la cybercriminalité et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat, plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu de celui-ci doit être payée au Canada ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

Assurance de responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution

La police doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, le plafond ne doit pas être inférieur à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant la garantie globale.

Responsabilité maritime

La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.

L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.

La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou tout dommage au navire, peu importe la cause.

Responsabilité aérienne

La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par sinistre et suivant le plafond global.